CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

DGAET Direction des Routes et des Ports Arrondisement d'Arles 04 13 31 95 80

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S): M. ERIC LE DISSES

OBJET : EV8 - B001 - Plan d'Orgon - Aménagement cyclable, Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage communale au Département.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux Pistes cyclables, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'aménagement de l'itinéraire de « La Méditerranée à Vélo » - EV8, le Département des Bouches-du-Rhône aménage un itinéraire cyclable depuis Plan d'Orgon jusqu'à Tarascon.

Cet itinéraire transite sur des tronçons en site propre, futur domaine public départemental, mais aussi sur des tronçons de voies communales de faible trafic.

Dans ce cadre, l'itinéraire de l'EV8 traverse la commune de Plan d'Orgon et emprunte la voie communale n°9 bis dite des Iscles.

Pour assurer un bon niveau de service de cette voie, le Département réalisera le revêtement de cette voie sur une longueur de 500 m, soit depuis la voie communale n°10 dite du Plan jusqu'en limite de la parcelle S°AK n°216.

Pour permettre la réalisation de ces travaux, la Commune doit transférer temporairement sa qualité de maître d'ouvrage au Département, par biais d'une convention.

A ce stade, le présent rapport est sans incidence budgétaire pour le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL